



## **VENDRE VOTRE BIEN IMMOBILIER EN 36 H**

### **LA VENTE INTERACTIVE**

Votre Office Notarial développe la **VENTE INTERACTIVE** :

Il est désormais possible de confier son bien à un notaire en vue de réaliser une vente interactive. Il s'agit d'une transaction où les acheteurs sont invités à formuler des offres d'achat - selon un principe d'enchères via un site internet, durant une période de 36 heures. Réalisée grâce à l'intermédiaire du notaire, professionnel de l'immobilier, cette vente obéit à un processus très novateur et permet de mener à bien une négociation dans un délai de 6 à 8 semaines. Le déroulement prévoit donc :

- l'évaluation ou expertise du bien ;
- la signature d'un mandat exclusif de recherche d'acquéreurs pour une durée de 6 à 8 semaines ;
- la fixation de la valeur de présentation du bien (soit le prix de mise en vente) ;
- la détermination du pas d'enchères correspondant à la somme à ajouter pour chaque offre de prix ;
- la diffusion de publicité pour le bien dans la presse et sur internet ;
- la réalisation des visites à des dates prédéfinies.

### **Les avantages**

#### **Un moyen rapide**

Le contexte économique actuel a ralenti le marché de l'immobilier, de sorte que vendre un bien en 8 semaines est devenu chose rare. La vente interactive vous permet de réaliser votre projet rapidement.

#### **Un moyen performant**

Cela permet d'obtenir le juste prix pour le vendeur comme pour l'acquéreur.

Une fois leur demande d'agrément obtenue, les acquéreurs potentiels peuvent formuler des offres d'achat. Mais au préalable, ils ont rencontré le négociateur, expert en immobilier, de l'Office Notarial, pour confirmer leur

intention de se porter acquéreur et surtout, ils ont visité le bien pour avoir une parfaite connaissance de toutes ses caractéristiques, qui sont affichées sur la plate-forme virtuelle.

Tous les acquéreurs agréments vont disposer de 36 heures pour enchérir via une salle de vente interactive virtuelle. Ils indiquent le prix qu'ils sont prêts à payer, sachant que celui-ci équivaut à minima au prix de la 1<sup>re</sup> offre possible indiquée dans l'annonce. Au terme de la période, c'est le vendeur qui choisit l'acquéreur, compte-tenu de la meilleure offre de prix mais aussi des garanties financières qu'il présente.

### **Un moyen sûr**

Vous bénéficiez de toute la sécurité juridique que peut vous apporter un notaire. Nous nous assurons que le dossier de diagnostics techniques est complet, que les documents d'urbanisme sont conformes et les informations relatives à la copropriété vous ont été communiquées. Dans ces conditions, dès avant tout agrément vous êtes pleinement informés sur le bien que vous vous apprêtez à acquérir.

### **Un moyen fiable**

Dans ces conditions, les ventes se réalisent en toute transparence et permettent de tirer parti de tout le potentiel de son bien immobilier. C'est le moyen de vendre plus vite, plus sûr et au bon prix, c'est la plus parfaite application de l'offre et de la demande.

**Adressez-vous à notre Service Négociation  
Madame Nathalie LUKAC  
04.74.77.55.22.**

**Négociation.01054@notaires.fr**

***Rendez-vous sur le Site :  
<https://www.immobilier.notaires.fr>  
Rubrique « Immo Interactif »  
Pour visualiser nos Ventes en cours***